

Présentation des appels à projets ADEME du PIA 3

Zoom sur les AAP « DTIGA »

Démonstrateurs et Territoires de Grande Ambition

Direction des Investissements d'Avenir
Novembre 2018

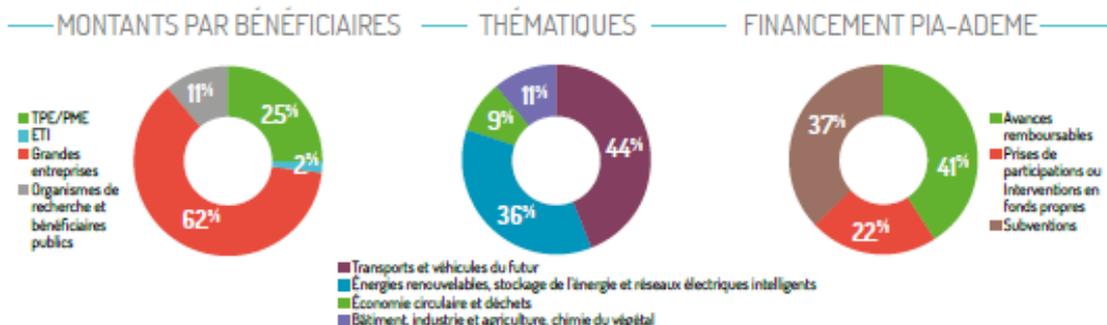


Le PIA opéré par l'ADEME

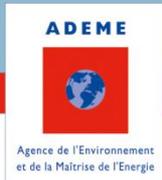
Entre 2010 et 2017, les PIA 1 et 2, opérés par l'ADEME ont permis :

- Un financement en croissance des PME (25%) et une continuité d'accompagnement des Grandes Entreprises
- Un effet levier de 1,9
- L'accompagnement de 4 thématiques :
 - Transport & Véhicules du futur,
 - Energies renouvelables, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents
 - Economie circulaire & déchets
 - Bâtiment, industrie & agriculture, chimie du végétal

LES CHIFFRES CLÉS BILAN 2010 - 2017 PIA 1 ET 2



PIA 3 : 3 actions structurantes de la transition énergétique et écologique (TEE)



Le PIA opéré par l'ADEME

Concours d'innovation (CI)

- **Soutenir les projets innovants** portés par des start-up et des PME dans la continuité du dispositif IPME
- **2ème vague ouverte :**
 - du 09 juillet 2018
 - au 09 octobre 2018

Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants (TRANSPORT & MOBILITE)

- **Cibler les projets coopératifs** associant des entreprises et des instituts de recherche
- **Exclusivement pour les sujets :**
 - **Transports**
 - **Mobilité**

Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition (DEMONSTRATEURS)

- **Développement de démonstrateurs de la Transition Energétique**
- **Financement en fonds propres d'infrastructures innovantes de type *premières commerciales***

Type de soutien



L'action « Démonstrateurs » vise à promouvoir des fonctionnalités innovantes en France ou à l'export

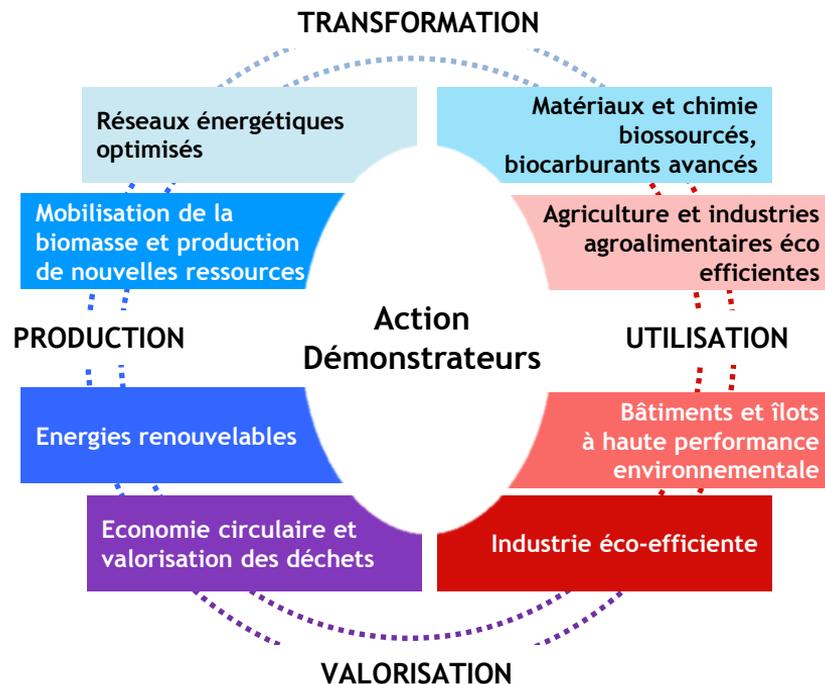


Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition

Objectifs

- Reprise et prolongement de l'action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », avec 2 priorités :
 - prendre le relai des projets PME initiés dans la continuité du concours mondial d'innovation et des initiatives PME, afin d'assurer un continuum de financement pour les projets en aval,
 - orienter les démonstrateurs vers des intégrations plus poussées dans les systèmes énergétiques ou productifs, en France ou à l'export
- 8 thématiques couvrant des fonctionnalités complémentaires :
 - Toutes ont les mêmes modalités de souscription
 - Chacune donne lieu à un AAP dédié

Thématiques

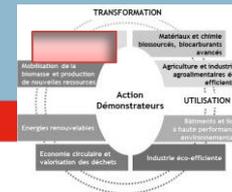


Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition

		Cadre proposé
Le Projet	Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Projet mono-partenaire ou collaboratif
	Taille des projets :	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 2 M EUR
Son financement	Taux de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 45 % et 70 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des petites entreprises • Entre 35 % et 60 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des moyennes entreprises • Entre 25 % et 50 % des dépenses éligibles pour les projets portés par des grandes entreprises
	Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires de personnels interne • Frais connexes forfaitaires • Sous-traitance (30% max. sauf justif.) • Contributions aux amortissements • Frais de missions • Autres coûts : refacturation interne, achats, consommables
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> • ¼ Subventions (SUB) • ¾ Avances remboursables (AR)
	Versements	<ul style="list-style-type: none"> • Avance à notification à la contractualisation • Versements intermédiaires à chaque EC • Solde 20 % minimum
	Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Sans réalisation commerciale : remboursement intégrale sur avancement projet • Avec réalisation commerciale : <ul style="list-style-type: none"> • 50% du montant de l'AR (+100 pts de base) sur avancement projet ou au 1er euro de chiffre d'affaires • 50% du montant de l'AR (+500 pts de base) sur dépassement d'un seuil de succès commercial
Modalités de versement et remboursement		

Panorama prévisionnel des appels à projets

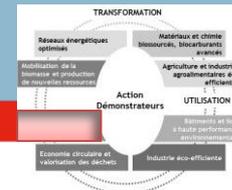




Objectifs des projets :

- Faciliter l'insertion de la production distribuée, à partir de ressources renouvelables
- Limiter le recours à des moyens de production émetteurs en CO2, garantir l'équilibre offre - demande en cas d'indisponibilité des ressources intermittentes, limiter la congestion et les investissements dans de nouvelles infrastructures
- Anticiper l'évolution de l'environnement des réseaux énergétiques (IA, VE, IoT, etc.)

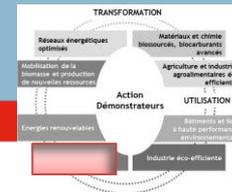
Axes de l'AAP	Descriptif
Le réseau électrique	Développer et de déployer des solutions technologiques, économiques et organisationnelles innovantes autour de fonctionnalités et de typologies de réseaux indiqués dans le texte de l'AAP.
Le réseau de gaz	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'injection significative de gaz renouvelables ou de récupération ; ✓ Faciliter la prise en compte des solutions de maîtrise de la demande en gaz et/ou de flexibilité chez les clients.
Les réseaux de chaleur et de froid	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conception ou rénovation îlot ou quartier ; ✓ Synchronisation consommation et production d'énergie ; ✓ Réduction de la chaleur urbaine.
Interaction entre réseaux	Conception d'interactions innovantes entre vecteurs (power-to-heat, power-to-gas, cogénération selon différents combustibles gaz, services d'agrégation de données multi-vecteurs) offrant de nouveaux degrés de liberté pour la planification et l'exploitation des systèmes énergétiques.



Périmètre :

- Baisser le coût de production de l'énergie (*Levelized Cost Of Energy*) à terme, à travers le développement de nouveaux produits et l'amélioration de la fiabilité des systèmes de production d'énergies renouvelables;
- Réduction de l'empreinte environnementale des systèmes grâce à une amélioration des procédés de fabrication et à une optimisation de l'efficacité des technologies mises en œuvre

Axes de l'AAP	Descriptif
<p>Développement de briques technologiques innovantes</p>	<p>Développer de nouvelles briques technologiques permettant d'améliorer la compétitivité des filières énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Biomasse Énergie, ✓ Solaire, ✓ Thermique et Thermodynamique, ✓ Photovoltaïque, ✓ Géothermie, ✓ Éolien Terrestre et Maritime, ✓ Énergies Marines Renouvelables, ✓ Stockage.
<p>Systèmes de démonstration</p>	<p>Les projets de systèmes innovants pourront répondre à une ou plusieurs thématiques ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Démonstrateurs: développement de systèmes complets de production d'énergies renouvelables à une échelle représentative des conditions réelles de fonctionnement ; ✓ Hybridation des systèmes pour la production de chaleur renouvelable: développement de systèmes hybrides renouvelables permettant de répondre au meilleur coût au besoin de chaleur d'un bâtiment ou d'un îlot basse consommation. Ils pourront intégrer la mise en œuvre de solutions de stockage ; ✓ Hybridation des systèmes pour la production d'électricité renouvelable: démonstration d'installations hybrides, majoritairement basées sur des productions variables ou intermittentes, permettant la fourniture au moindre coût d'une électricité en partie renouvelable.



Objectifs des projets :

- Améliorer la conception de produits et services économes en ressources et moins impactant pour l'environnement, dont ceux générant un changement de modèle économique (de la vente de biens vers la vente d'un usage)
- lever les freins au recyclage et à la valorisation, y compris énergétique
- réduire la consommation de ressources non renouvelables, par l'augmentation du taux de recyclage des matières premières

Axes de l'AAP	Descriptif
<p>Transformation, utilisation, réintégration des matières issues de déchets et écoconception de produits</p>	<p>Les projets attendus concerneront</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration environnementale progressive de produits existants par une démarche d'écoconception (amélioration de l'efficacité des matériaux, de l'innocuité des produits, leur fonctionnalité, leur recyclabilité, l'allongement de leur durée de vie) • l'augmentation de l'intégration de matières premières de recyclage dans des domaines d'application existants ou nouveaux • la valorisation énergétique des ressources issues des déchets par le développement de technologies innovantes visant prioritairement la substitution d'énergies primaires fossiles
<p>Réutilisation, réparation, réduction des déchets et du gaspillage alimentaire et modèle d'économie de fonctionnalité</p>	<p>Les projets attendus concerneront</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de nouveaux systèmes de production et de commercialisation autorisant par exemple le passage d'une logique de la vente de produit vers le service • l'émergence de nouveaux modèles favorisant la réutilisation ou la réparation de produits (adaptation aux usages, fabrication de pièces détachées, prévention de pannes) • la réduction à la source de la production de déchets et l'évitement du gaspillage alimentaire
<p>Collecte, tri, préparation des déchets et recyclage des matières qui en sont issues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets attendus devront augmenter les flux de matières, mais aussi optimiser la qualité des ressources valorisées, tout en diminuant la quantité des résidus ultimes non valorisés • Les projets attendus intègrent toutes les phases préalables à la transformation du déchet en ressources réutilisables ou valorisables

Merci pour votre attention

